



ATTESTATION DE RECEPTION PROVISOIRE

Objet : TRAVAUX D'EQUIPEMENT DU LOTISSEMENT « 2 EME TRANCHE »
SOUS TRANCHE A DU POLE URBAINE ET INDUSTRIEL « OMRANE SAHEL »
T.F : 18823/15

Le Président de la Commune Urbaine de Had Soualem ;

- Vu le Dahir n°1.08.153 du 22 Safar 1430 (18/02/2009) portant promulgation de la loi n° 17.08 modifiant la loi n° 78.00 portant charte communale comme elle a été modifiée et complétée;
- Vu le Dahir n° 1-92-7 du 15 Hija 1412 (17 Juin 1992) portant promulgation de la loi n° :25-90 du 15 Hija 1412(17juin1992) relative aux lotissements, groupes d'habitation et morcellements ;
- Vu l'autorisation de lotir modificative délivrée à la Société « AL OMRANE LAKHYAYTA » sous n° 03/2015 en date du 25/03/2015.
- Vu les P.V de la réception provisoire dressé par la commission provinciale réunie au siège de la commune urbaine de Had Soualem daté le : 26/05/2015, prononçant la réception provisoire des travaux d'équipement du groupement d'habitation « 2 EME TRANCHE » SOUS TRANCHE A DU POLE URBAINE ET INDUSTRIEL OMRANE SAHEL T.F : 18823/15 ;

Atteste que les dits travaux sont terminés et peuvent être réceptionnés provisoirement.

HAD SOUALEM LE : 26 AOUT 2015

LE PRESIDENT DE LA COMMUNE

BENTAYRI Ahmed

27 JUIL 2017

